



Litige mutuelle sante

Par chbovy

Bonjour,

Préalablement à une intervention chirurgicale, j'ai adressé à ma mutuelle une demande de devis pour la prise en charge du dépassement d'honoraires de mon chirurgien.

A fonction de ce devis, mon chirurgien a adapté ses honoraires au montant fixé par la mutuelle.

Or, au final, ma mutuelle me remboursement 300 ? de moins que le montant fixé au devis.

Est ce normal ?

La mutuelle n'est elle pas tenu au remboursement indiqué sur le devis ?

Merci pour votre réponse.
Bien cordialement.

Mme xxxxx anonymisation

Par chaber

bonjour

il faut relire votre contrat pour connaître le taux de remboursement ou votre carte mutuelle reçue en début d'année

A titre d'exemple:

Mutuelle à 100%

frais médicaux conventionnés 1000?

remboursement Sécurité sociale 70% soit 700?

remboursement mutuelle 300?

Mutuelle à 200%

2 fois la base de remboursement de la Sécurité sociale soit 1400? maximum

frais médicaux avec dépassement honoraires 1500?

remboursement Sécurité sociale 700?

remboursement mutuelle 1400?

Reste à votre charge 100?